

Nettoyage de la cour

La cour doit elle aussi être débarrassée de tous les débris qui l'encombrent. La municipalité indiquera la façon de procéder pour la cueillette.

Désinfection d'un puits

Voici les étapes à suivre :

- Nettoyez votre puits en retirant les corps étrangers, les dépôts, les matières animales ou végétales à l'aide d'une brosse ou d'un racloir.
- Versez de l'eau de Javel dans le puits. La quantité requise dépend du type de puits, de son diamètre et de sa profondeur. Pour connaître la quantité requise, consultez l'outil de calcul pour la désinfection d'un puits, accessible sur le site du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à l'adresse : www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm (1 800 561-1616)
- Lavez et brossez la paroi latérale du puits avec ce mélange. Si le brossage est impossible, raccordez un tuyau d'arrosage au robinet le plus proche et rincez la paroi intérieure.
- Ouvrez ensuite tous les robinets de votre résidence jusqu'à ce que l'odeur de chlore devienne perceptible à chacune des sorties.
- Fermez les robinets et laissez reposer 24 heures.
- Après 24 heures, évacuez l'eau chlorée de votre puits en la faisant couler jusqu'à ce que l'odeur de chlore finisse par se dissiper. Faites couler l'eau à partir d'un robinet situé à l'extérieur de votre résidence afin d'éviter la surutilisation des installations septiques.

- Quelques jours plus tard, soumettez l'eau à une analyse bactériologique. Les résultats permettront de déterminer si elle répond aux normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable. Tant que vous ne savez pas si l'eau de votre puits répond aux normes, faites-la bouillir avant de la boire.
- Quatre semaines après le traitement de désinfection de votre puits, faites une autre analyse de votre eau par mesure de précaution. Si les résultats ne sont pas conformes aux normes, faites inspecter votre puits par un puisatier.

Pour en savoir plus, communiquez avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par téléphone, au numéro **1 800 561-1616**, ou par courrier électronique, à l'adresse :

info@mddep.gouv.qc.ca

En prévision de réclamation

Contactez votre assureur pour qu'il se prononce sur l'assurabilité des dommages et prenez des photographies donnant un aperçu des dommages causés par l'inondation. Retracez vos factures du bien acquis avant le sinistre, y compris les factures d'entretien ou de réparation.

BOTTIN DES RESSOURCES

URGENCE	9-1-1
HYDRO-QUÉBEC	1-800-790-2424
INFO-PERMISS (heures de bureau)	819 797-7568
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	1-866-776-8345
www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile.html	
SÉCURITÉ CIVILE	819 763-3636
VILLE DE ROUYN-NORANDA	
SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE	819 797-7124
www.ville.rouyn-noranda.qc.ca	

**Reprendre une
vie normale
après une
inondation**



REPRENDRE UNE VIE NORMALE APRÈS UNE INONDATION

Avant de réintégrer la maison, il faut s'assurer que l'eau peut être bue sans danger, que l'électricité peut être rétablie sans danger, que les installations sanitaires fonctionnent bien. Vérifiez que toutes les pièces de la maison ainsi que tous les plats et ustensiles ont été nettoyés et désinfectés, et que tous les jouets des enfants sont désinfectés. Si le sous-sol est encore inondé, il faut le vider progressivement au rythme d'un tiers du volume d'eau par jour. Ceci évitera que les structures de la maison soient endommagées. Si vous occupez la maison avant que l'eau soit entièrement retirée, il est essentiel de désinfecter cette eau en y ajoutant quatre pintes d'eau de javel que l'on s'appliquera à mélanger le mieux possible.

Consommation de l'eau

L'eau de votre domicile provenant d'un réseau d'aqueduc est potable et propre à la consommation, à moins d'un avis contraire diffusé par les autorités municipales responsables du réseau d'aqueduc. En cas de doute (goût, odeur ou couleur suspects), faites-la bouillir par précaution pendant au moins une minute avant de la consommer.

L'eau provenant de votre puits individuel doit être considérée comme non potable et impropre à la consommation en cas d'inondation, même si elle paraît claire et sans odeur. Consommez de l'eau embouteillée. Si vous ne pouvez vous approvisionner en eau embouteillée, consommez en dernier recours l'eau de votre puits si elle n'est pas brouillée, après l'avoir fait bouillir pendant au moins cinq (5) minutes.

Attention aux pompes

Soyez extrêmement prudents en actionnant vos pompes, pour éviter de vous asphyxier, de vous électrocuter ou de mettre le feu. Les gaz asphyxiants sont inodores, incolores et indolores. Placez ces appareils à l'extérieur de la maison.

Électricité et chauffage

Faites vérifier l'installation électrique et les appareils de chauffage par des spécialistes avant leur remise en fonction afin de détecter d'éventuels dommages et dangers.

Aliments et articles de soin

Prenez les précautions suivantes :

- Jetez toutes les denrées alimentaires, périssables ou non, ayant été en contact avec l'eau de l'inondation. Faites de même avec les médicaments, les articles de toilette et les produits de beauté.
- Jetez les fruits et les légumes qui sont hors terre, comme les fraises ou les laitues, prêts à consommer et provenant d'un potager inondé.
- Avant de les apprêter pour les consommer, nettoyez soigneusement les légumes, comme les pommes de terre et les carottes, ayant poussé sous terre et provenant d'un potager inondé.

Pour en savoir plus, communiquez avec le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale par téléphone, au numéro **1 800 463-5023**, ou par courrier électronique, à l'adresse : dga@mapaq.gouv.qc.ca

Nettoyage

Observez les consignes suivantes :

- Portez des gants de caoutchouc et évitez tout contact de la peau, des yeux ou de la bouche avec l'eau et les matériaux souillés.
- Assurez-vous que l'endroit demeure toujours bien aéré pendant le nettoyage.

- Nettoyez avec de l'eau savonneuse tous les planchers, les surfaces, les structures et les cavités intérieures. Désinfectez ensuite les surfaces avec une solution d'eau de Javel (125 ml d'eau de Javel concentrée à 5 % dans 10 litres d'eau). Ne mélangez jamais l'eau de Javel à un détergent contenant de l'ammoniac, car les vapeurs qui s'en dégagent sont toxiques.
- Jetez tout matériau ne pouvant pas être nettoyé de manière satisfaisante (tapis, sous-tapis, moquette, isolant, panneau de gypse, etc.) ou dont le bourrage a été trempé (oreiller, matelas, coussin, etc.).
- Nettoyez et désinfectez les articles de cuisine contaminés.
- Stérilisez les jeux et les jouets des jeunes enfants et jetez ceux qui ont été imbibés par l'eau de la crue, même s'ils ont séché.
- Remplacez l'isolant à l'intérieur du chauffe-eau, du réfrigérateur et du congélateur, s'il a été mouillé.
- Ventilez abondamment les pièces afin de faire baisser le taux d'humidité à moins de 50 %.

MOISSURES

L'apparition de moisissures est possible à la suite d'une inondation. En se développant de façon importante, les moisissures dispersent dans l'air ambiant des particules respirables qui peuvent entraîner des problèmes respiratoires. Portez attention à la présence d'odeurs de moisi, de terre ou d'alcool, ainsi qu'à l'apparition de taches verdâtres ou noirâtres sur les murs, sur les plafonds ou dans les armoires. Faites disparaître les moisissures éventuelles grâce à un nettoyage approfondi. En présence de problèmes de santé, consultez un médecin sans tarder.